

Au fil des vallons

Mai 2022 - n°46



LE BUDGET

p. 12-13



Samedi 26 mars • Le multi-accueil Les Cabrioles a organisé un café-parents pour présenter le projet de création de « mallettes/cartables » comprenant 4 livres pour enfants et 1 livre à destination des parents autour de thèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien comme le sommeil, la propreté, les interdits, les peurs...

Lundi 21 mars • Le relais petite enfance a organisé une sortie nature avec Audrey TACHOIRE, animatrice nature, à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des enfants qu'ils accueillent.



Mercredi 13 avril • Une grande chasse aux œufs a été organisée par l'accueil de loisirs, le relais petite enfance et le multi-accueil sur le site de l'accueil de loisirs pour les plus grands et au plan d'eau des Lavandières de Saint-Mars-la-Jaille pour les plus petits.



Samedi 23 avril • L'association du Foyer Richebourg a organisé un concert avec Babel Canto et La Cantaria à l'église de Saint-Mars-la-Jaille.



Dimanche 24 avril • Emmanuel MACRON a été élu au 2nd tour de l'élection présidentielle. Résultats sur la commune : 54,02 % pour Emmanuel MACRON et 45,98 % pour Marine LE PEN. Le taux de participation s'élève à 75,26 %. La commune remercie les assesseurs et scrutateurs présents lors des 2 tours des élections.

p. 2 **RETOUR** *en images*

p. 4 **L'ACTU** *municipale*

p. 9 **L'ACTU** *intercommunale*

p. 11 **VIE** *associative*

p. 12 **DOSSIER**
Le budget

p. 14 **AGENDA**

DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE BULLETIN DE JUIN

Date limite : 10 mai

Transmission des articles à l'accueil des mairies déléguées ou par mail à communication@vallonsdelerdre.fr ou associations@vallonsdelerdre.fr

La commission ne garantit pas la diffusion des articles transmis après la date limite.

CONTACTER LA MAIRIE

-  18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre
-  contact@vallonsdelerdre.fr
-  02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
• du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
• le samedi : 9h-12h
-  www.vallonsdelerdre.fr



Bulletin municipal d'information

Tirage : 2 200 exemplaires
Imprimerie Kalydéa
Dépôt légal : mai 2022
Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelerdre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission Vie Locale : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUMEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL
Bulletin téléchargeable sur le site internet
<http://www.vallonsdelerdre.fr>

▶ ÉDITO

Chère Vallonnaise, Cher Vallonnais,

Le budget pour l'année 2022 a été voté en conseil municipal le 29 mars dernier. Les finances de la commune sont saines et nous permettent de poursuivre les projets en cours et de mettre en œuvre ceux à venir.

Afin de prévoir au mieux les orientations que nous voulons donner à la commune et les investissements qui en découlent, les élus et moi-même avons établi un plan d'actions pluriannuel qui classe les dossiers selon leur avancement et leur priorité jusqu'à la fin de notre mandat, soit 2026.

Pour l'année 2022, nous avons choisi de concentrer notre travail sur plusieurs objectifs tels que la création de liaisons douces, la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Dès le mois de juillet, la création d'un espace France Services vous permettra d'être accompagnés et d'accéder aux nombreux services proposés.

Vous retrouverez dans le dossier de ce bulletin en pages 12 et 13 la présentation du budget 2022.

Courant mars, les élus de la commission communale vie locale et moi-même sommes allés à la rencontre des associations. Nous avons ainsi pu échanger avec de nombreux responsables du territoire. Je tiens à les remercier pour la dynamique que leurs activités donnent à notre commune. Je salue également tous les bénévoles qui s'impliquent quotidiennement pour les faire vivre et perdurer.

Les associations ont toujours besoin d'aide ; n'hésitez pas à leur prêter main forte, même ponctuellement.

Bien cordialement,

Jean-Yves PLOTEAU,
Maire



ÉTAT-CIVIL

► Bienvenue à...



SALIOU Adelin 23 mars
Saint-Sulpice-des-Landes

FERRÉ Nino 24 mars
Saint-Sulpice-des-Landes

MOCANU Timotei 29 mars
Vritz

BOUBLIN Eloan 14 avril
Bonnœuvre

► Ils nous ont quittés...



DAVID Didier 23 mars
69 ans | Vritz

VIAVANT Renée 25 mars
91 ans | Saint-Mars-la-Jaille

HUBERT Paul 25 mars
84 ans | Saint-Mars-la-Jaille

ROUSSEAU Joseph 29 mars
77 ans | Freigné

HOUSSAIS Marie 30 mars
96 ans | Saint-Mars-la-Jaille

THÉBAUD Marie 30 mars
90 ans | Vritz

DELANOË Yves 3 avril
68 ans | Saint-Mars-la-Jaille

BOSSARD Robert 9 avril
89 ans | Saint-Mars-la-Jaille

CHAUVEAU Pascal 14 avril
51 ans | Saint-Mars-la-Jaille

LEHY Juliette 16 avril
37 ans | Saint-Mars-la-Jaille

ERRATUM BULLETIN D'AVRIL

PEAUDOIE Simonne 18 mars
88 ans | Saint-Mars-la-Jaille
(et non 68 ans comme indiqué le mois dernier)

Les naissances, mariages et décès pour lesquels les personnes et familles n'ont pas donné leur accord pour une parution dans la presse n'apparaissent pas dans cette colonne.

COMPTE-RENDU

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2022

► Espace France Services

(Délibération n°038/2022)

L'espace France Services permet à l'utilisateur d'accéder à l'ensemble des services rassemblés sur un seul lieu, en l'accompagnant dans ses démarches administratives quotidiennes et en répondant à ses questions, à résoudre les situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le dépôt d'un dossier de candidature en vue de l'ouverture d'un espace France Services au 1^{er} juillet 2022 et du recrutement de 2 agents.

► Subventions aux associations pour l'année 2022

(Délibération n°040/2022)

Le conseil municipal a attribué les subventions aux associations.

Pour les demandes de subventions exceptionnelles, 50 % du montant est versé à l'issue du vote et les 50 % restants après la manifestation.



Scannez pour consulter les subventions accordées aux associations ou rendez-vous sur www.vallonsdelordre.fr

► Subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement

(Délibération n°042/2022)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un fonds qui a pour but d'aider des locataires qui ne parviennent pas soit à trouver un logement, soit à y accéder ou qui ont des difficultés à payer des factures en lien avec le logement ou les loyers.

Au cours de l'année 2021, le total des aides versées par ce fonds pour la commune s'est élevé à 12 014 € répartis comme suit :

- accès (13 ménages) pour 7 835 €,
- maintien (4 ménages) pour 2 154 €,
- énergie (7 ménages) pour 1 492 €,
- eau (5 ménages) pour 533 €.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer au Conseil départemental de Loire-Atlantique une participation d'un montant de 889 € au titre du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2022.

► Vélos électriques

(Délibération n°043/2022)

L'État accorde aux personnes physiques majeures une aide dite « bonus vélo à assistance électrique », d'un montant maximum de 200 €, pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf n'utilisant pas de batterie au plomb. Pour bénéficier de cette aide, il faut être non imposable et obtenir une aide d'une collectivité territoriale.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 50 € à chaque personne physique éligible à l'attribution du « bonus vélo à assistance électrique ».

► Livre « Un art de vivre à Saint-Mars-la-Jaille »

(Délibération n°046/2022)

Il reste environ 400 exemplaires de l'ouvrage « Un art de vivre à Saint-Mars-la-Jaille » (2^e édition) paru en 2004. Le conseil municipal a décidé de fixer le tarif de vente de l'ouvrage à 10 €.



► **Enfance et jeunesse - tarifs des séjours 2022**

(Délibération n°062/2022)

Cette année, les 3 séjours pour les enfants âgés de 3 à 11 ans seront organisés au camping d'Anchenis-Saint-Géréon. Le lieu du séjour pour les adolescents n'est pas encore défini ; une réunion avec les jeunes a eu lieu en avril.

Le conseil municipal a fixé, à compter du 1^{er} avril, les tarifs des séjours organisés pendant les vacances scolaires avec une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière. La majoration des tarifs de 2 € par jour pour les enfants non domiciliés sur les communes de Vallons-de-l'Erdre et Le Pin est reconduite.



Scannez pour consulter les tarifs
ou rendez-vous sur www.vallonsdeleudre.fr

► **Mise à disposition de 2 stands aux associations communales**

(Délibération n°063/2022)

La commune a fait l'acquisition de 3 stands parapluie de 3 m sur 3 floqués du logo Vallons-de-l'Erdre pour les événements qu'elle organise.



Le conseil municipal a accepté la mise à disposition à titre gratuit de 2 stands aux associations communales moyennant le dépôt d'une caution de 1 300 € par stand prêté.

► **Aménagement de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Saint Fernand (Saint-Mars-la-Jaille)**

(Délibération n°064/2022)

La commune a été contactée par 2 promoteurs intéressés par l'aménagement de l'OAP du secteur Saint Fernand, à savoir la société NEXITY, agence de Nantes, et la société VIABILIS, agence de Saint-Grégoire. Selon le PLU, il est prévu la construction d'au moins 21 logements.

Suite à la présentation des 2 projets, le conseil municipal a retenu le projet remis par la société NEXITY qui s'établit comme suit :

- projet composé de 12 maisons individuelles de 85 à 90 m² avec un garage, une place de parking et de 12 logements intermédiaires de types 3 et 4 avec des surfaces habitables de 60 à 75 m²,
- logements intermédiaires destinés à de la location sociale et / ou fléchés en Prêt Social Location Accession (PSLA),
- aménagement de la totalité du foncier (construction, voirie et espaces verts) réalisé par le promoteur.

Le conseil municipal a accepté la cession, pour un montant forfaitaire de 167 000 € net vendeur, du foncier concerné par cette OAP.

► **Dispositif ACTEE SEQUOIA**

(Délibération n°068/2022)

Le conseil municipal a confirmé la volonté d'adhésion de la commune au dispositif ACTEE SEQUOIA.

L'appel à projets SEQUOIA lancé par le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics et à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tous types (en dehors des centres aquatiques).



Scannez pour accéder aux compte-rendus complets

► Les compte-rendus complets sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre ; ils sont disponibles dans chacune des communes déléguées.



Prochain conseil municipal
MARDI 24 MAI à 19h

COMMÉMORATION

LES CÉRÉMONIES DU 8 MAI

► **Les cérémonies se dérouleront sur chacune des communes déléguées.**

Déroulement : défilé vers le monument aux morts, dépôt de Gerbes, hommage aux victimes des guerres

Bonnœuvre

9h30 - rassemblement devant la mairie

Vritz

10h - rassemblement devant la mairie avec la participation de la "Clique de l'Espérance" de Vritz

Saint-Mars-la-Jaille

10h30 - rassemblement devant la mairie avec la participation de la fanfare de Challain-la-Potherie

Freigné

11h - rassemblement devant la mairie avec la participation de la "Clique de l'Espérance" de Vritz

Maumusson

11h - rassemblement devant la mairie

Saint-Sulpice-des-Landes

11h - rassemblement devant la mairie

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de chaque cérémonie (selon la situation sanitaire).



TÉMOIGNAGE

IULIA RACONTE L'ENFER DE LA GUERRE EN UKRAINE

► Originaire de Kharkiv, ville située à l'est de Kiev et à 50 km de la frontière russe, Iulia est arrivée en France il y a 9 ans après avoir vécu 25 ans en Ukraine. Aujourd'hui, employée chez AUBRET (Saint-Mars-la-Jaille) au service commercial export, elle nous raconte le quotidien de « ses frères » et son engagement pour le peuple ukrainien.

« Personne n'avait imaginé ça avant ! », raconte Iulia, une ukrainienne de 34 ans lors de notre entretien le 6 avril dernier.

Sa famille se souviendra toujours de ce fameux 24 février... réveillée à l'aube par les bombardements. « La veille, rien ne laissait présager une telle horreur. La vie était normale ; elle ignorait que tout allait basculer ». À quoi ressemblera l'avenir à court ou moyen terme... Iulia n'en a aucune idée.

La famille paternelle de Iulia habite toujours à Kharkiv dans l'enfer de la guerre. Elle les appelle tous les jours, voire plusieurs fois par jour. « Ils ne veulent et ne peuvent plus partir aujourd'hui. Je ne peux pas ne pas les avoir au téléphone. C'est angoissant de ne pas être à leurs côtés. Dans le quartier où ils habitent, ils ont encore des vivres, l'électricité, l'accès internet mais pour combien de temps ? »



La ville de Kharkiv est partiellement détruite par l'artillerie russe et les combats sont incessants « mais les gens continuent de travailler. Les écoles sont fermées mais les adultes bravent les bombardements pour se rendre à leur travail. » Nous suivons l'actualité via les médias mais Iulia nous précise que « la réalité est beaucoup plus dure que ce que l'on voit ». Dans certains quartiers, les commerces ont été détruits. Iulia nous explique qu'un boulanger, ayant subi une attaque de l'armée russe et la destruction d'une partie de son magasin, est revenu travailler dès le lendemain de l'assaut... Hors de question pour ce boulanger de ne pas continuer à nourrir les ukrainiens. Le pain est important en Ukraine. » Cette solidarité du peuple ukrainien est incroyable.

Des actions de solidarité

Dès le début de la guerre, Iulia, très touchée par ce qui se passe, pour sa famille et pour le peuple ukrainien, a organisé, avec l'accord des dirigeants de l'entreprise AUBRET, une collecte auprès de ses collègues. « Il y a eu une très belle solidarité et une forte mobilisation puisque, au total, ce sont 3 palettes qui ont été expédiées vers l'Ukraine contenant des vêtements, des produits alimentaires et d'hygiène... et des médicaments donnés par la pharmacie ».

Cet envoi s'est fait via l'association franco-ukrainienne Tryzub*

basée à Nantes dont Iulia fait partie. « Les convois traversent l'Europe et s'arrêtent à la frontière polonaise. Ce sont ensuite des véhicules ukrainiens qui se chargent d'acheminer les vivres dans les régions qui en ont besoin. » L'association, à l'initiative de cours de français, s'est aussi mobilisée pour accueillir des réfugiés. Iulia connaît désormais toutes les démarches administratives nécessaires à faire lorsque des réfugiés arrivent sur le territoire et explique que « c'est aussi rassurant pour les ukrainiens d'être accueillis par une personne qui connaît très bien le pays et qui parle leur langue. Alors forcément, je suis sollicitée régulièrement par l'association ».



Appel à la mobilisation pour l'Ukraine

Face à la guerre qui frappe l'Ukraine depuis plus de 40 jours, la commune de Vallons-de-l'Erdre souligne et salue la mobilisation des vallonnais pour la collecte de dons du mois de mars en collaboration avec l'association des Maires de France. Cette association réoriente maintenant la campagne de solidarité vers les dons financiers. Il faut souligner que d'autres initiatives ont été mises en place sur notre territoire. En effet, Iulia nous précise « les besoins des Ukrainiens se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours ou des groupes électrogènes dont les particuliers ne disposent pas. »

Au moment où vous lisez ce témoignage, un mois après notre entretien, les conditions de vie de la famille de Iulia ont sûrement évoluées.

Si vous souhaitez vous mobiliser en faveur de l'accueil des ressortissants ukrainiens (hébergement, actions de bénévolat au sein d'une association...), connectez-vous sur le site mis en place par Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés. Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs). <https://parrainage.refugies.info>

*L'association Tryzub a pour but de faire découvrir la culture ukrainienne et son histoire.

► Lien utile pour les dons : <https://don.protection-civile.org/soutenir>



EMPLOI

AUBRET RECRUTE DES SAISONNIERS

► Rejoignez les équipes de production pour l'été 2022 à Vallons-de-l'Erdre et partagez une belle expérience humaine !

AUBRET située à Saint-Mars-la-Jaille recrute des saisonniers du 1^{er} juin au 30 septembre pour des contrats d'un mois minimum.

► Contactez le service des ressources humaines par mail à recrutement.aubret@eureden.com ou par téléphone au 02.40.97.44.44



VOUS RECHERCHEZ UN JOB D'ÉTÉ ?

De nombreuses entreprises vallonnaises recrutent pour l'été. N'hésitez pas à les contacter.

Retrouvez leurs coordonnées dans le guide pratique consultable sur www.vallonsdelerdre.fr.



INFLUENZA AVIAIRE

LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

► Le département de Loire-Atlantique est actuellement touché pour une épidémie d'Influenza Aviaire. Si cette maladie touche principalement des exploitations avicoles, les particuliers possédant des oiseaux captifs ou volailles de basse-cour sont également concernés.

Des mesures de biosécurité doivent impérativement être respectées pour lutter contre la propagation du virus.

Rappel des règles de biosécurité

- Confinez vos volailles ou mettez en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Exercez une surveillance quotidienne de vos animaux.
- Déclarez vos volailles sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr.
- Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Évitez tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel.
- Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière.
- Protégez et entreposez la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.

Des contrôles peuvent être réalisés par les forces de l'ordre.

► Pour un soutien financier et psychologique mis en place par l'État et la chambre d'agriculture, vous pouvez contacter le numéro AGRICOUTE : 09.69.39.29.19

► Pour connaître les mesures en vigueur sur le département de Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Influenza-aviaire-en-Loire-Atlantique>

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

► Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Les dates limites pour les inscriptions sur les listes électorales sont les suivantes :

- 4 mai pour les inscriptions en ligne ;
- 6 mai pour le dépôt des formulaires papier.

L'inscription peut se faire en ligne sur www.demarches.interieur.gouv.fr ou à l'accueil de votre mairie déléguée. Il vous sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Qui est élu aux élections législatives ?

Ces élections font suite à l'élection présidentielle et ont pour but d'élire les 577 députés qui siègeront à l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale forme avec le Sénat le Parlement.

Un député est élu dans une circonscription pour 5 ans. Bien qu'élus dans un cadre géographique déterminé, ils sont un représentant de la nation tout entière et agissent au nom de l'intérêt général.

Le rôle d'un député est de débattre, de proposer, d'amender et de voter les lois, et de contrôler l'action du Gouvernement.

Son travail s'exerce aussi dans sa circonscription. Il est à l'écoute de ses concitoyens et échange avec les responsables d'associations, les élus, les représentants de l'État...

BONNES PRATIQUES

ATTENTION AUX INCIVILITÉS

► La municipalité constate de trop nombreuses incivilités au quotidien. Aussi, rien ne vaut un petit rappel pour que prime le bien-vivre ensemble.



Les conducteurs ne doivent pas stationner sur les trottoirs afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des poussettes, mais aussi de ne pas les mettre en danger.



Les chiens doivent être tenus en laisse et/ou se promener sous la surveillance de leur maître. Toute déjection canine doit être ramassée par le propriétaire de l'animal.



Le brûlage à l'air libre de vos déchets verts (tonte, taille de haie...), cartons ou autres déchets sur votre propriété est interdit, et ce toute l'année. C'est une pratique polluante pour l'environnement et hautement néfaste pour votre santé et celle de vos voisins.



Les dépôts sauvages sont interdits et sanctionnables. Pour vos encombrants et vos déchets verts, vous pouvez les déposer à la déchèterie de Saint-Mars-la-Jaille.



Pour le respect du voisinage, vous devez limiter, plus particulièrement à des heures tardives (après 22h) et matinales (avant 8h), les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles d'être bruyants, les soirées à votre domicile (en extérieur comme en intérieur), les aboiements de chiens.



Les riverains doivent nettoyer les mauvaises herbes et élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques, de manière à ne pas entraver le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation ou intersection, ou toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

VOIRIE

QUAND CONTACTER LA COMPA ?

► Certains services présents sur la commune sont gérés par la COMPA.

La COMPA gère notamment :

- la collecte des déchets,
- l'assainissement,
- la piscine,
- les bibliothèques,
- le parcours d'orientation du plan d'eau de Saint-Mars-la-Jaille,
- la zone d'activités de l'Erdre à Freigné,
- la zone d'activités des Molières à Saint-Mars-la-Jaille, y compris la voirie et les réseaux de ce secteur,
- la zone d'activités du Croissel à Saint-Mars-la-Jaille, y compris la voirie et les réseaux de ce secteur.



Pour toute demande de renseignements ou pour faire remonter un problème, merci de vous adresser directement à la COMPA par mail à compa@pays-ancenis.com ou par téléphone au 02.40.96.31.89.

RENCONTRE

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS

► Au mois de mars, les élus ont organisé des rencontres avec les associations vallonnaises.

Ces réunions, une par commune déléguée, ont notamment permis d'échanger avec les associations sur les pratiques et les difficultés rencontrées et de les informer sur leurs obligations et les procédures à suivre. 75 % d'entre elles ont répondu présentes. La commune souhaite remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre ces associations et qui participent à la dynamique du territoire.

N'hésitez pas à les rejoindre !





DÉCHETS

SACS JAUNES : MIEUX TRIER

► **Papiers, mouchoirs, cartons bruns (cartons de déménagement, colis)... se retrouvent parfois avec les autres emballages dans le sac jaune. Or ces types d'erreurs peuvent perturber toute la chaîne du tri.**

Pour éviter ces dysfonctionnements, la COMPA renforce depuis quelques semaines les vérifications. En cas de mauvais tri, le sac jaune n'est pas collecté et un autocollant orange « refus de tri » est apposé. Soyez vigilants !

Erreurs de tri dans le sac jaune les plus courantes	Où jeter ces déchets ?
Le papier	Dans les colonnes d'apport volontaire papier, retrouvez la carte sur Cart@compa
Le carton brun (cartons de déménagement, colis)	En déchèteries
Les sacs kraft (type fast-food) contenant des emballages	Avec les ordures ménagères
Les masques	
Le papier d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout)	
Les liquides alimentaires et les restes de nourriture qui souillent les emballages	

En cas d'erreur de tri

Après la collecte, le sac jaune refusé doit être récupéré par les propriétaires qui devront le trier à nouveau afin de pouvoir le présenter lors de la prochaine collecte sans erreur. L'ambassadrice de la prévention et du tri de la COMPA peut sensibiliser les usagers concernés.

⚠ Si le sac jaune reste sur la voie publique, il s'agit d'un dépôt sauvage passible d'une amende.

Pour bien trier

Le sac jaune doit contenir uniquement des emballages ménagers recyclables.

Avant d'y déposer le déchet, il y a 3 questions à se poser :

- 1) Est-ce un emballage ?
- 2) Si oui, est-il est vide ?
- 3) Est-il en cartonnnette, plastique ou métal ?

Si la réponse est 3 fois oui, il se dépose dans le sac jaune.

Bon à savoir, séparer les emballages

- D'un même produit (par exemple, l'emballage carton et l'étui plastique d'un paquet de gâteaux)
- Ne les emboîtez pas, ne rangez pas des emballages dans d'autres emballages pour gagner de la place, écrasez-les.

C'est important car 2 matières différentes ne se recyclent pas de la même manière et tout part en refus (incinéré).

Où trouver les consignes de tri ?

- Sur le site internet de la COMPA
- Sur la réglette de tri et le guide pratique remis par la COMPA à chaque foyer et disponibles sur demande

► En cas de doute, contacter la COMPA : 02.40.96.31.89 ou dechets@pays-ancenis.com
Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LA VIDANGE DE VOTRE INSTALLATION

► La COMPA propose un service de vidange des installations d'assainissement non collectif à un tarif avantageux, par un vidangeur agréé, aux usagers qui le souhaitent.

Première étape pour bénéficier de cette offre : retourner le formulaire* à la COMPA. Le vidangeur agréé prendra rendez-vous avec le demandeur.

La trappe de visite de l'ouvrage doit être accessible. Le jour de son passage, le vidangeur remet à l'usager un bon d'intervention avec le volume vidangé. Sur cette base, la COMPA effectue la facturation que l'usager recevra du Trésor Public quelques semaines plus tard : il ne paie pas directement le vidangeur.

À titre d'information, le tarif d'une vidange de fosse de volume jusqu'à 3000 litres s'élève à 135 € TTC.

En 2021, 485 foyers ont fait appel à ce service.

Pour bénéficier du tarif préférentiel, il est impératif de remplir le formulaire internet et de ne pas passer directement par le prestataire.

*Téléchargeable sur www.pays-ancenis.com, rubrique Vie quotidienne / Habitat et logement / Bien chez soi ou au 02.40.96.31.89



© COMPA



TEAM&RUN

PORTEZ HAUT LES COULEURS DE VOTRE ENTREPRISE

► Envie d'un moment de convivialité entre collègues ? Participez à la course relais Team&Run le 1^{er} juillet prochain !

La COMPA, en partenariat avec l'ADIRA*, l'ACPA* et la ville d'Ancenis-Saint-Géréon, organise la 6^e édition de l'évènement sportif des entreprises du Pays d'Ancenis.

Au programme : une course en relais de 3x5 km sur les bords de Loire, des animations, de la restauration sur place

Athlètes confirmés ou occasionnels, Team&Run est ouvert à tous les niveaux et à toutes les entreprises du Pays d'Ancenis, publiques ou privées.

Chaque année, une part des recettes des inscriptions est reversée à une cause du Pays d'Ancenis. En 2021, un chèque de 3 150 € avait été remis à l'association « Les P'tits Doudous de l'Hôpital d'Ancenis ».

Pour participer

- Jusqu'au 6 mai, inscrivez votre entreprise auprès de la COMPA sur www.teamandrun.fr.
- Constituez votre équipe de 3.
- Choisissez-lui un nom et personnalisez-la si vous le souhaitez.

Les organisateurs proposent des sessions d'entraînement sur le circuit le mardi 10 mai et le jeudi 23 juin.

*ADIRA : Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis
ACPA : Athlétique Club du Pays d'Ancenis



SPORT-SANTÉ SÉNIORS

PARTICIPEZ À LA 1^{RE} RENCONTRE À VALLONS-DE-L'ERDRE LE 19 MAI

► Une matinée d'ateliers sportifs et d'informations proposée au plus de 60 ans par les associations locales, des professionnels de santé et le Département de Loire-Atlantique à l'espace Paul GUIMARD

Quelles activités physiques et santé allez-vous tester ?

- Ateliers 1 : course d'orientation / swin-golf / activ/mémoire / bungy jump (renforcement musculaire)
- Ateliers 2 : rugby à 13 (Silver Rugby) / marche nordique / tir à l'arc et sarbacane / tennis de table
- Ateliers 3 : ostéo-kiné / sommeil / diététique

Informations pratiques

Jeudi 19 mai de 8h45 à 12h45 à l'espace Paul GUIMARD (Saint-Mars-la-Jaille)

Le programme de la matinée

- 8h45-9h30 : accueil et informations auprès des stands partenaires
- 9h30-9h45 : présentation de la matinée et échauffement
- 9h45-12h15 : ateliers sport santé/bien-être
- 12h15-12h45 : temps de convivialité

Les associations et partenaires présents

La commune de Vallons-de-l'Erdre, la COMPA, le Clic du Pays d'Ancenis, l'EPGV, Harmonie Mutuelle, le Comité Départemental de rugby à XIII, le Comité Régional et Départemental de la Retraite Sportive, Verveine Citron, l'EHPAD Vallons-de-l'Erdre, l'accueil de jour de Teillé, l'UFCV, l'association Valentin Haouÿs, l'ADAR, l'Équipe d'Appui d'Adaptation et Réadaptation, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé d'Ancenis, les professionnels de santé.

Pour vous inscrire



Scannez pour remplir le formulaire d'inscription ou rendez-vous sur https://www.loire-atlantique.fr/44/sport/participez-a-la-1ere-rencontre-sport-sante-seniors-le-19-mai-a-vallons-de-lerdre/c_1370917

► Contact : Thomas POSTEL au 06.86.45.83.30 ou à thomas.postel@loire-atlantique.fr



Loire Atlantique

© Christiane BLANCHARD

FOYER RICHEBOURG

UN NOUVEAU PARTENARIAT

► **Un partenariat s'est créé entre l'écocyclerie Trocantons et le Foyer Richebourg.**

Depuis le mois de mars, une partie des puzzles récupérés par Trocantons est vérifiée et conditionnée pour la vente par les personnes accueillies au Foyer Richebourg. Cette activité ludique mais essentielle est appréciée de tous et très valorisante.

Une visite du site de Trocantons a également été organisée afin de découvrir le circuit des objets recyclés et son intérêt.

D'autres projets communs sont d'ores et déjà envisagés et verront le jour prochainement entre ces 2 acteurs sociaux de Vallons-de-l'Erdre.



SAINT M'ART

RECHERCHE CRÉATEURS, ARTISTES, ARTISANS ET PRODUCTEURS

► **Elles sont motivées et prêtes à ouvrir dès que possible. Florence, Béatrice et Mathilde ont déjà eu plusieurs expériences dans des boutiques de créateurs sur le Pays d'Ancenis et souhaitent créer désormais la leur.**

« Je pense qu'il y a un potentiel incroyable sur Saint-Mars-la-Jaille ; il n'existe aucune boutique proposant ce genre de produits, pour des cadeaux, etc », explique Florence, à l'initiative du projet. La boutique – Saint M'Art - est déjà toute trouvée et idéalement située sur la place du marché. Les demandes d'exposants affluent de toutes parts, mais pour les 3 femmes dynamiques, il manque encore quelque chose d'essentiel. « L'idée en s'installant ici est de valoriser le patrimoine de Vallons-de-l'Erdre, de dynamiser la scène culturelle, artistique et économique et, pour se faire, nous avons besoin de créateurs, artistes, artisans et producteurs de Vallons-de-l'Erdre », insistent-elles. « Devenir auto-entrepreneur ou prendre un statut d'artiste-auteur est facilité aujourd'hui, alors toute personne qui crée peut tenter de se lancer... » surenchérissement-elles.

Pour participer à l'avenir de la boutique, dont l'ouverture est idéalement prévue en mai, l'association en création demandera 2 journées de permanence par mois en boutique, un loyer et une commission sur les ventes. Il reste également de la place au sein du bureau pour des personnes motivées.

► Candidatures par mail à saintmartboutique@gmail.com

ATELIER DU PETIT CHEMIN

UNE EXPOSITION À ANCENIS

► **L'Atelier du Petit Chemin a été invité à participer au Festival de l'illustration et de la bande-dessinée du Pays d'Ancenis les 26 et 27 mars.**

Les élèves, enfants et adultes, ainsi que leurs professeurs Tiphaine GASNIER et Flora MARC y ont exposé leurs diverses réalisations.



CLUB NAUTIQUE

LE CLUB DE NATATION RECRUTE

► **Le club de natation de Saint-Mars-la-Jaille recherche pour ses activités.**

- **des maîtres-nageurs** (titulaires du BEESAN) les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir pour des cours d'aquagym de 19h à 19h45 et des cours de perfectionnement adultes et jeunes de 19h50 à 20h20 ;
- **des surveillants de baignade** (titulaires du BNSSA) les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir pour l'activité de natation loisirs de 19h à 20h20.

La saison débutera le mardi 7 juin.
Planning suivant disponibilités
Auto-entrepreneur ou salariat
Taux horaire à débattre

► Contact : club-nautique-stmars@hotmail.com

LES AMIS DE L'ORGUE

DES CONCERTS À L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD

► **L'association Les Amis de l'orgue, proposera le dimanche 22 mai à 16h un concert autour de l'orgue, la flûte et la harpe.**

Une partie du concert sera assurée par Jean DUMEZ, titulaire de l'orgue de l'église de la Trinité et suppléant à l'orgue de la cathédrale d'Angers. Puis la flûtiste Christelle FOSSET et la harpiste Isabelle FORMET, toutes deux professeurs à l'école de musique Anjou Bleu et au Conservatoire de Laval Agglo, joueront en duo. Vous aurez l'occasion d'entendre des œuvres de BACH, HANDEL, BALBASTRE...

► Réservations au 02.51.71.66.05 ou à amisdelorgues@orange.fr
Tarif : 10 € - gratuit moins de 16 ans

De plus, l'association accueillera en résidence le trio « Flûte, harpe, et orgue », Christelle FOSSET et Isabelle FORMET joueront cette fois avec l'organiste Mickaël DURAND pour un concert jeune public devant des classes d'écoles primaires le jeudi 19 mai pour présenter un voyage au pays des contes : Ma Mère l'Oye

LE BUDGET 2022

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINTE

► Lors de la séance du conseil municipal en date du 22 février dernier, les élus ont adopté le compte de gestion et le compte administratif 2021.

Les résultats montrent que la situation financière de la commune est saine et permet de poursuivre les projets engagés et d'en envisager de nouveaux.

Le compte administratif du budget principal 2021 reprend toutes les recettes et dépenses effectuées sur l'année écoulée.

Section de fonctionnement

Recettes	6 661 720,75 €
Dépenses	5 594 330,27 €
Excédent	1 067 390,48 €

Section d'investissement

Recettes	3 882 882,31 €
Dépenses	2 713 616,29 €
Excédent	1 169 266,02 €

DES IMPÔTS LOCAUX EN AUGMENTATION

► Lors de la création de la commune nouvelle, les communes historiques avaient chacune des taux d'imposition différents.

Afin d'harmoniser les taux, le conseil municipal avait décidé de mettre en place une intégration fiscale progressive à partir de 2019 sur une période de 8 ans.

Pour l'année 2022, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie de 3 %, soit :

- **29,61 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (contre 28,7479 % pour l'année 2021)
- **40,84 %** pour la taxe foncière non bâtie (contre 39,6513 % pour l'année 2021)

Délibération n°047_2022 en date du 29/03/2022



Sophie GILLOT, 1^{re} adjointe
Responsable du pôle moyens généraux

« Depuis maintenant 2020, la mise en place d'enveloppes budgétaires a permis de maîtriser et de limiter la hausse du budget à 4,51 % malgré un contexte national et international extrêmement difficile, surtout en matière d'énergie qui est un poste de dépenses important sur notre commune.

Afin de maintenir notre territoire dynamique et attractif, notre plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 a été rediscuté en début d'année dans le but de diminuer ou du moins stabiliser les dépenses de fonctionnement en rénovant nos bâtiments communaux afin de les rendre moins énergivores.

Le conseil municipal a approuvé le recrutement de 3 agents. 2 agents seront affectés à l'espace France Services qui offrira à la population vallonnaise un guichet unique pour effectuer ses démarches administratives. Le 3^e poste est celui d'un(e) directeur(ice) adjoint(e) afin de sécuriser notre structure tant au niveau juridique qu'administratif. Cet agent aura pour mission la gestion des services sous la direction de notre directrice générale des services qui pourra ainsi se consacrer pleinement aux projets stratégiques de la collectivité. »

UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

► Chaque année, une enveloppe du budget est consacrée aux subventions accordées aux associations.

Lors de la séance du 29 mars dernier, le conseil municipal a accordé 35 385,98 € aux associations ayant effectué des demandes de subventions.

D'autres aides pourront être accordées en cours d'année.



Scannez pour consulter les subventions accordées ou rendez-vous sur www.vallonsdelerdre.fr

LA COMPOSITION DU BUDGET

► Une section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueil de loisirs, activités périscolaires, recettes des spectacles, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions. Les **dépenses de fonctionnement** comprennent les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides dans les bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS, ainsi que les intérêts des emprunts à rembourser.

► Une section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Les **dépenses** permettent l'enrichissement du patrimoine communal et améliorent le cadre de vie. Cela concerne la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructures, l'acquisition de matériel informatique, de véhicules... Les **recettes** sont constituées du fonds de compensation de TVA, des emprunts, des dotations et subventions des différents partenaires institutionnels (État, Région, Département, Communauté de Communes...), de l'autofinancement, etc.



BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : **7 200 959,50 €**

Dépenses : **7 200 959,50 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : **4 752 402,51 €**

Dépenses : **4 148 126,99 €**

LES PROJETS EN 2022

► Lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est déroulé le 22 février dernier, les élus du conseil municipal ont discuté des orientations budgétaires et des priorités qui sont affichées dans le budget primitif.



900 830 €

pour la réalisation de la tranche 1 du projet de **création de liaisons douces**



25 000 €

pour la **numérotation des lieux-dits**



174 248 €

pour l'**aménagement des plans d'eau** et l'**amélioration des terrains de sports** (jeux pour enfants à Bonnœuvre, city-stades à Freigné et Vritz, abris touche sur les terrains de football)



157 750 €

pour le renouvellement du **matériel et des véhicules des services techniques**



65 000 €

pour la 1^{re} tranche de travaux de **mise en conformité de l'éclairage public**



370 740 €

pour les **travaux de voirie**

450 680 € pour la **rénovation des bâtiments communaux** dont :



50 000 €

pour la réalisation des **travaux nécessaires à la réouverture de la salle Saint-Clément** (Saint-Sulpice-des-Landes)



42 000 €

pour la **rénovation énergétique** du patrimoine communal

LUNDI 2 MAI

Atelier d'écriture

par Biblio'fil

Il s'agit d'un moment de plaisir et de partage à travers des jeux d'écriture. Ouvert à tous

14h-16h30, bibliothèque, Saint-Mars-la-Jaille

► Inscription au 02.40.97.37.26, par mail biblio.vallonsdelordre@pays-ancenis.com ou à la bibliothèque de Saint-Mars-la-Jaille.

JEUDI 5 MAI

Repas du club

par le Club Bon Accueil

14h, salle des fêtes, Saint-Sulpice-des-Landes

Rencontre mensuelle

par le Club des Jonquilles

Belote, jeux de société, pétanque, etc.

14h30-18h30, salle du Lavoir, Maumusson

VENDREDI 6 MAI

Trico'thé

par Biblio'fil

C'est le retour de ce rendez-vous mensuel chaque premier vendredi du mois ! Vous aimez tricoter, crocheter, broder, papoter ? Venez le faire à la bibliothèque et apportez votre ouvrage !

15h-17h, bibliothèque, Bonnœuvre

► Inscription au 02.40.97.37.26, par mail biblio.vallonsdelordre@pays-ancenis.com ou à la bibliothèque de Saint-Mars-la-Jaille.

SAMEDI 7 MAI

Portes ouvertes

par l'Outil en main

Au programme : visite des ateliers et pré-inscriptions

Site des Quatre Saisons, Saint-Mars-la-Jaille

Tournoi jeunes

par le FC Vallons Le Pin

Pour les catégories U8-U9, U12-U13 et U18 féminines

10h, stade de football, Le Pin

SAMEDI 7 MAI

Plats à emporter

par l'Amicale des chasseurs de Bonnœuvre

Menu au choix à 15 € : colombo de poulet ou tajine de volaille ou tartiflette, fromage et dessert.

Menu enfant à 9 € : jambon braisé, pommes de terre

Apéritif offert sur place aux personnes venant chercher les repas

11h-15h, salle polyvalente, Bonnœuvre

► Réservation à matthieu.viavant@laposte.net ou au 06.58.07.84.25

DIMANCHE 8 MAI

Cérémonies de commémoration du 8 mai 1945

Programme en page 5

Dans chaque commune déléguée

LUNDI 9 MAI

Pause enChantée

par la Pause Solid'Erdre

Tous ceux qui aiment chanter et jouer d'un instrument sont les bienvenus. Venez simplement avec vos idées de chant à partager, juste pour le plaisir de partager un moment en musique.

14h30-16h, Pause Solid'Erdre, Bonnœuvre

► Contact : 07.86.49.60.69 ou pausesoliderdre.440@secours-catholique.org

MARDI 10 ET 24 MAI

Permanences de l'espace multimédia

par Biblio'fil

Les rencontres permettent de se familiariser avec l'outil informatique, chacun à son rythme et selon ses besoins. Vous pouvez venir avec votre matériel (ordinateur portable, téléphone, tablette) ou utiliser les ordinateurs mis à disposition. Sans réservation.

14h-16h30, bibliothèque, Saint-Mars-la-Jaille

JEUDI 12 MAI

Assemblée générale

par le Club des Jonquilles

Jeunes et moins jeunes, vous êtes tous les bienvenus.

14h, salle Saint Joseph, Maumusson

JEUDI 12 MAI

Coup d'pouce numérique

par la Pause Solid'Erdre

Chacun peut y venir avec son ordinateur, sa tablette, son téléphone pour apprendre à mieux s'en servir, échanger trucs et astuces, dépasser un blocage, installer une application, etc... On peut aussi utiliser l'équipement disponible sur place si on n'est pas équipé chez soi ou si on n'a pas de connexion internet.

14h30-16h, Pause Solid'Erdre, Bonnœuvre

► Contact : 07.86.49.60.69 ou pausesoliderdre.440@secours-catholique.org

SAMEDI 14 MAI

Marché de printemps

par l'OGEC de l'école Sainte Marie

Plants de légumes et fleurs provenant du Jardin d'essence de Teillé

Stock limité

9h-13h, cour de l'école Sainte Marie, Maumusson



Lâcher de truites

par l'Amicale des pêcheurs sulpiciens

Inscriptions sur place à partir de 8h, limité à 150 pêcheurs

Tarifs : 9 € la demi-journée (9h-12 ou 14h-17h), 15 € la journée

8h, plan d'eau du Piné, Saint-Sulpice-des-Landes

► Préinscriptions et renseignements au 06.74.16.04.31 ou à yannfca@hotmail.fr

SAMEDI 14 MAI 2022
ST SULPICE DES LANDES (44)
LACHER DE TRUITES

ATTENTION
LIMITÉ À 150
PÊCHEURS
PRÉINSCRIPTIONS
RECOMMANDÉES

BAR
ET
RESTAURATION
SUR PLACE

Inscriptions sur place (sous réserve de places disponibles)
à partir de 8h00, pas de place attirée
1 canne ou 1 lancer par pêcheur
asticot, vif, leurre et amorçage interdits

1^{ère} session : 9h - 12h : 9€/pêcheur
2^{ème} session : 14h - 17h : 9€/pêcheur
Journée complète : 15€/pêcheur
Pêche limitée à 8 truites par session et par pêcheur

Organisé par l'OGEC

Préinscriptions et renseignements
0674160431 - yannfca@hotmail.fr
Zone de loisirs de Piné
44540 VALLONS-DE-L'ERDRE

SAMEDI 14 MAI

Spectacle « Le plus grand cabaret Vallonnais »

Saison culturelle

Plus d'informations page 16

20h30, espace Paul GUIMARD, Saint-Mars-la-Jaille

► Réservation sur <https://www.vallonsdelordre.fr/saison-culturelle-2021-2022/>



DIMANCHE 15 MAI

Randonnée pédestre, VTT, cyclo

par l'Entente Cycliste Maumussonnaise

Départ entre 7h30 et 9h30

Inscription sur place : 6 € adulte,

3 € moins de 12 ans

Restauration à l'arrivée

Salle des Hêtres, Maumusson



JEUDI 19 MAI

Rencontre sport-santé seniors

Plus d'informations p. 8

8h45-12h45, espace Paul GUIMARD, Saint-Mars-la-Jaille

JEUDI 19 MAI

Atelier cuisine + repas

par la Pause Solid'Erdre

Se retrouver pour cuisiner ensemble en échangeant des recettes simples et astucieuses pour ensuite partager un repas dans la convivialité tout en créant du lien.

10h-14h, Pause Solid'Erdre, Bonnœuvre

► Inscriptions avant le 16 mai à pausesoliderdre.440@secours-catholique.org ou au 07.86.49.60.69

VENREDI 20 MAI

Laissez-vous conter

par Biblio'fil

Le conteur Pierre DESVIGNES met les pieds dans le plat à travers un récit d'histoires fantastiques qui raconte la force de la vie.

20h30, bibliothèque, Freigné

► Inscription au 02.40.97.37.26, par mail biblio.vallonsdelordre@pays-ancienis.com ou à la bibliothèque de Saint-Mars-la-Jaille.

DIMANCHE 22 MAI

Concert autour de l'orgue, la flûte et la harpe

par Les Amis de l'Orgue

avec l'organiste Jean DUMEZ, la flûtiste Christelle FOSSET et la harpiste Isabelle FORMET

Tarif : 10 € - gratuit moins de 16 ans

16h, église Saint Médard, Saint-Mars-la-Jaille

► Réservations au 02.51.71.66.05 ou à amisdelorgues@orange.fr



LUNDI 23 MAI

Marche

par le Club des Jonquilles

3 circuits possibles : 10 km, 8 km et 4 km

9h30, salle du Lavoir, Maumusson

MERCREDI 25 MAI

Concours de pétanque en doublette

par Bonnœuvre Pétanque

Réservé au plus de 55 ans

Inscription à partir de 13h15

Jet de but à 14h

14h, terrain des sports, Bonnœuvre

SAMEDI 28 MAI

Festival Ô Mauvais Buisson

par la Maumission

Tarifs : 28,20 € sur internet ou 32 € sur place le jour même

Camping et restauration sur place

18h, étang de la Fontaine aux Merles, Maumusson

► Retrouvez toutes les informations sur www.omaubvaisbuisson.fr



LUNDI 30 MAI

Pause conviviale

par la Pause Solid'Erdre

Pour passer un bon moment, papoter autour d'un café, jouer, partager des activités et coups d'pouce valorisant les échanges de savoir. Ce mois-ci : accueil de groupes de convivialité des secteurs voisins et découverte de nouveaux jeux de société.

14h-17h, Pause Solid'Erdre, Bonnœuvre

► Contact : 07.86.49.60.69 ou pausesoliderdre.440@secours-catholique.org

CINÉMA JEANNE D'ARC

AU CINÉMA CE MOIS-CI

DIMANCHE 1^{ER} MAI

- Max et Emmy : Mission Pâques : 10h30
- Les animaux fantastiques : les secrets de Dumbledore : 15h

LUNDI 2 MAI

- En corps : 15h
- En même temps : 20h30

MERCREDI 4 MAI

- Max et Emmy : Mission Pâques : 15h
- Freaks out : 20h30

VENREDI 6 MAI

- La revanche des crevettes pailletées : 20h30
- Le secret de la cité perdue : 22h30

SAMEDI 7 MAI

- Le secret de la cité perdue : 20h30
- Abuela : 22h30

DIMANCHE 8 MAI

- Max et Emmy : Mission Pâques : 10h30
- Le secret de la cité perdue : 15h

LUNDI 9 MAI

- La revanche des crevettes pailletées : 15h
- Abuela : 20h30

MERCREDI 11 MAI

- Les Barbapapa partent à la découverte des animaux : 15h
- Qu'est-ce qu'on a tous fait au Bon Dieu ? : 20h30

VENREDI 13 MAI

- Les gagnants : 20h30
- Un talent en or massif : 22h30

SAMEDI 14 MAI

- Un talent en or massif : 20h30
- Inexorable : 22h30

DIMANCHE 15 MAI

- Les Barbapapa partent à la découverte des animaux : 15h

Suivez l'actualité du cinéma sur la page Facebook @Cinema.Jeanne.D.Arc



Scannez pour consulter la programmation ou rendez-vous sur cinema.jeannedarc.free.fr/

CULTURE

LE PLUS GRAND CABARET VALLONNAIS



► **Rendez-vous le samedi 14 mai à 20h30 à l'espace Paul GUIMARD.**

Cette année « Le plus grand cabaret vallonnais » va vous émerveiller par la richesse, la qualité et la motivation des talents de notre territoire. Artistes amateurs locaux se réunissent pour vous offrir une soirée riche en surprises et en divertissements. Danse, théâtre, humour... un cocktail explosif made in Vallons-de-l'Erdre qui promet de clôturer cette saison dans la joie et la bonne humeur !

Avec la participation de :

ARTEM Danse, Kantuta, La Cantaria, Maum'Art, Poly-Sons, Take or leave, Théâtre du Passant, Val'On Danse, Vritz Variety Village



Scannez pour consulter la programmation complète et réserver vos places de spectacle ou rendez-vous sur www.vallonsdelerdre.fr/saison-culturelle-2021-2022/

ESTI'VALLONS REVIENT !

► **Fort de son succès en 2021, Esti'Vallons revient cet été !**

Rendez-vous tous les mardis pour des activités à partager en famille ou entre amis entre 17h et 19h et pour un spectacle ou une nocturne piscine à partir de 20h, avec restauration et buvette sur place.

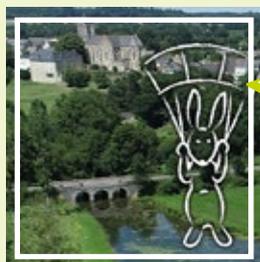
Cette saison estivale sera accessible à tous par sa gratuité (sauf les nocturnes piscine gérées par la COMPA*), son itinérance et sa diversité.

Les lieux

5 juillet à Vritz • 12 juillet à Saint-Mars-la-Jaille* • 19 juillet à Bonnœuvre • 26 juillet à Saint-Mars-la-Jaille* • 2 août à Freigné • 9 août à Maumusson • 16 août à Saint-Mars-la-Jaille • 23 août à Saint-Sulpice-des-Landes



JEU



Je me balade dans Vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedevallonsdelErdre

Valentin

RÉPONSE DU MOIS DERNIER



Le multi-accueil Les Cabrioles